# Bulletin Municipal

Saint-Perreux

Novembre 2019

**Mairie - 1 rue de la Mairie - 56350 Saint-Perreux**
**Tél. : 02 99 71 19 81 - Fax : 02 99 72 17 94 - mairie-st-perreux@wanadoo.fr - www.saint-perreux.fr**
**Horaires d'ouverture : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30/12h-15h/17h30 - Mercredi : 8h30-12h**
**Fermé le Samedi**

# Informations municipales

## Edito

En attendant la fibre, l'ensemble des foyers pérusiens est ravi d'être désormais doté d'un débit internet ADSL d'au moins 8 Méga Octets, c'est-à-dire éligible à la télévision numérique.

L'abnégation et la ténacité ont enfin payé ! Avec l'aide de nos partenaires (Redon Agglomération, Mégalis, et Orange), nous avons pu obtenir un débit internet très correct en attendant la fibre, que nous pouvons envisager pour 2026.

Pour rappel, la commune est divisée en trois zones de distribution téléphonique.
En 2015, le fibrage du répartiteur situé près du cimetière de l'Oust, a permis une montée en débit du bourg et de la rue de l'Oust qui se sont vus accéder à des vitesses stables de l'ADSL.
Ensuite, en 2018, grâce à une intervention du groupe Orange, c'était le secteur de la Graë jusqu'à la Monneraie qui y a eu accès.
Enfin, la dernière zone, allant du secteur de la Brambohaie au Val d'en Bas, vient d'être desservie.

Quand on connait l'importance du digital dans notre quotidien, cette montée en débit est un atout majeur pour attirer de nouvelles familles sur notre belle commune de Saint-Perreux.

Vive Saint-Perreux

Lionel JOUNEAU
Maire de Saint-Perreux

### Evénements communaux :

- 06 et 07 décembre : Téléthon
- 20 décembre : RDV de Noël
- 12 janvier : Vœux du Maire
- 14 janvier : Conférence pour les retraités sur la nutrition
- 25 février : Après-midi intergénérationnel
- 15 et 22 mars : Élections municipales
- 04 avril : Matinée environnement
- 19 avril : Après-midi cinéma pour les retraités
- 17 mai : Repas des aînés
- 19 juin : RDV d'été

## A venir…

15 décembre : Arbre de Noël - Ecole St-Joseph
08 février : Bal country - ASL
08 mars : Rando des civelles - ASL
13 mars : Soirée débat - La Pérusienne
14 mars : Soirée Rougaille - FC St-Perreux
29 mars : Bourse Puériculture - Les p'tits l'Oust'iks
11 avril : Loto du Foot - FC St-Perreux
01 mai : Zone de gratuité - La Pérusienne
02 mai : Fest-Noz - ASL
30 mai : Trail des Garciaux - ASNP
06 juin : Soirée - Rebels Tigers
13 juin : Repas des anguilles et Feu de la St-Jean - APEL St-Joseph
26 juin : Fête de l'école - APEA Victor Hugo

**Bulletin municipal édité par la commune de Saint-Perreux**
**Directeur de Publication :** Lionel Jouneau, Maire
**Comité de rédaction :**
Richard Guillevic, Karine Guillon, Joëlle Guimard, Patrice Kervadec, Anne-Sophie Régent, Stéphanie Rouillé
**Photos :** Commission Information et archives de la commune, associations
**Impression :** Photext-Vannes
**Date de publication :** Novembre 2019
Vous souhaitez faire paraître une information, merci de communiquer vos articles, informations, photos via le mail : info.assos.stperreux@gmail.com

**Retrouvez l'ensemble des événements, actualités, photos, agenda sur**

**www.saint-perreux.fr**

## Permanences du maire et des adjoints

| Jour | Horaires | | Délégation |
|---|---|---|---|
| Samedi | 9h00 – 12h00 | Lionel JOUNEAU – Maire | |
| Jeudi | 11h00 – 12h00 | Charles BODIGUEL - 1er Adjoint | Bâtiments / Matériels |
| Vendredi | 17h00 – 18h00 | Marie-Thérèse THÉOU - 2ème Adjoint | Finances - Affaires scolaires - Animation « Enfance et Jeunesse »<br>Services : Restaurant scolaire - Garderie municipale |
| | Sur rendez-vous | Patrice KERVADEC - 3ème Adjoint | CCAS – Affaires sociales – Associations – Espaces verts |
| | Sur rendez-vous | Joëlle GUIMARD - Conseillère Déléguée | Information - Communication |
| | Sur rendez-vous | Gildas LE RAI - Conseiller Délégué | Urbanisme – Assainissement - Voirie |

## Etat Civil

**Mariages :**

- 17 août 2019 : Catherine BICHARD et Daniel NIECHCIELSKI domiciliés « 3 Impasse de L'Abbaye »

**Naissances :**

- 24 juin 2019 : Nelio DENOUAL, fils de Arnaud DENOUAL et Angeline DURAND « 9 Rue de la Grugaraie »
- 12 juillet 2019 : Ethan GOSSER, fils de Flavien GOSSET et de Jennifer FOURRAGE « 6B Rue de la Sablière »
- 04 août 2019 : Liliana BERTHIER, fille de Florent BERTHIER et de Céline CINDON « 6 La Monneraie »
- 16 septembre 2019 : Sacha JEGOU, fils de Alexandre JEGOU et de Emmanuelle CARVENNEC « 45 Rue du Clos de Ressac »
- 23 septembre 2019 : Jade LANOE, fille de Manuel LANOE et de Gwladys ROUXEL « 27 Bis Rue du Bel Horizon »

**Décès :**

- 11 juillet 2019 : Claire GUILLEMOT, née GICQUEL, décédée à St-Jacut-les-Pins (Morbihan), domiciliée « 23 Rue de l'Oust »
- 03 août 2019 : Jean PESSEL, décédé à Redon (Ille-et-Vilaine), domicilié « 18 La Graë »
- 08 août 2019 : Jeannine SEDILLE, décédée à Malestroit (Morbihan), domiciliée « 2 Rue de l'Oust »
- 01 septembre 2019 : Stéphane BESNARD, décédé à Saint-Perreux (Morbihan), domicilié « 16B Rue de la Sablière »
- 16 octobre 2019 : Robert GASNIER, décédé à Saint-Perreux (Morbihan), domicilié « 10 Impasse de l'Abbaye »
- 09 novembre 2019 : Michel GUYON, décédé à Redon (Ille-et-Vilaine), domicilié « 13 Rue d'Allaire »
- 14 novembre 2019 : Monique BLANCHARD, née MECHINO, décédée à Rennes (Ille-et-Vilaine), domiciliée « 22 Place de l'église »

## Urbanisme

**Déclarations préalables :**

- HAON Mathieu pour un abri en bois « 53 Rue de l'Oust »
- MORICE Jacky pour une pergolas « 58 Rue d'Allaire »
- MORVAN Hervé pour la pose de fenêtre de toit et une modification de façade « 20 Le Val d'en Haut »
- DENOUAL Arnaud – Angeline DURAND pour une extension d'une maison d'habitation « 9 Rue de la Grugaraie »
- CODET Maryvonne pour une division de parcelle « Rue de la Chesnaie »
- BREVET Guy pour pose d'une toiture sur un mur existant et pose d'une baie vitrée « 16 Le Bois Hervé »
- BONNO Daniel pour une clôture « 22 Rue du Champ Maillard »
- GICQUEL Bertrand pour une division de parcelle en 2 lots « Rue de la Chesnaie »
- GICQUEL Olivier pour une division de parcelle en 2 lots « Rue de la Chesnaie »
- GICQUEL Stéphane et Daisy pour une extension d'une maison d'habitation « 35 Rue du Clos de Ressac »
- GICQUEL Kevin- JOSSET Corinne pour une clôture « 57 Rue de l'Oust »
- LOYER Gilbert pour une clôture « 58 Rue du Clos de Ressac »
- LELOUETTE Jean-Claude pour un préau « 25 Rue du Bel Horizon »
- LECOMTE Michel pour une clôture « 35 Rue d'Allaire »
- JOUNEAU Lionel pour une clôture « 4 Rue des Résidences de l'Oust »
- GRAVOUEILLE Marie-Claire pour une clôture « 11 Rue de la Chesnaie »
- DUCHEMANN David pour une clôture pose d'un portail et un portillon « 27 La Graë »

**Permis de construire :**

- OLIVIER GOUZER Anne pour un carport et un garage « Rue du 19 mars 1962 »
- GICQUEL Olivier et Nathalie pour une maison d'habitation « Rue des Résidences de l'Oust »
- JUMEL Hélène pour une maison d'habitation « Rue des Résidences de l'Oust »
- MARMORAT Killian pour une maison d'habitation « Rue d'Allaire »

## Informations pratiques

**Médiathèque :** le mardi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h
**Ecole publique Victor Hugo :** 02 99 71 10 11
**Ecole privée Saint-Joseph :** 02 99 72 16 50
**Paroisse :** 02 99 91 24 10
**RIPAME d'Allaire (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants) :**
02 99 72 89 54
**PMI (protection maternelle et infantile) :** 02 99 71 91 15
**CAF :** 0810 25 56 10
**Pôle emploi :** 39 49
**Mission locale :** 02 99 72 19 50
**ALLO SERVICE PUBLIC Droits et démarches administratives :** 39 39

# ANIMATIONS COMMUNALES

## Dispositif argent de poche été 2019

Six jeunes ont répondu positivement cet été à l'opération argent de poche. Pendant cinq semaines, accompagnés d'un de nos agents, ils ont participé au désherbage et au nettoyage de nos espaces verts.

## Rendez-vous de l'été

Samedi 22 juin : un 10ème rendez-vous d'été sous le soleil a permis à de nombreux Pérusiens de se retrouver dans le bourg dans la bonne humeur comme d'habitude. Pendant le traditionnel apéritif offert par la municipalité, deux ateliers djembé du conservatoire de Redon se sont exprimés.
Puis de jeunes musiciens ont pris place sur scène. Deux duos guitare-chants ont ravi le public et aussi la toute jeune Sidonie, 9 ans, qui a épaté la foule. Des tables et des bancs disposés, sur le parking devant le café, ont permis aux jeunes et moins jeunes de se poser pour déguster galettes, pizzas ou saucisses-frites proposées par les restaurateurs locaux.
Jean et Lionel ont animé la fin de soirée en ayant revêtu le costume de DJ.

## Participation citoyenne

Face aux incivilités et cambriolages de plus en plus nombreux, la gendarmerie nationale a mis en place un dispositif appelé "Participation citoyenne" qui inclut les habitants dans la vigilance de leurs quartiers.
Ce dispositif vise à associer les habitants à adopter une attitude vigilante et solidaire sans se substituer à la gendarmerie.
Une réunion d'informations a eu lieu le 20 septembre dernier au complexe de l'Oust avec la participation d'une trentaine de personnes.
Si vous êtes intéressés et/ou si vous souhaitez des compléments d'information, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie de St Perreux.

## Semaine bleue

Mercredi 9 octobre, 17 Pérusiens se sont rendus à St-Gorgon au repas dans le cadre de la semaine bleue. Un repas auquel étaient conviés tous les retraités de l'ancien canton d'Allaire. 250 personnes ont donc pris plaisir à se retrouver. Le CCAS de St Perreux avait proposé un co-voiturage afin de véhiculer les personnes sans moyen de locomotion.

## Formation Compostage

Le samedi 12 octobre une douzaine de personnes a assisté à la formation compostage, une partie théorique puis une partie pratique.
Cette formation, dispensée par l'association VERT LE JARDIN de Rennes, en partenariat avec Redon Agglomération, conseillait comment composter les déchets de cuisine, avec 3 surveillances : l'équilibre, l'humidité et l'aération ; comment pailler, comment recycler les déchets du jardin.
L'intervenante a répondu aux nombreuses questions de l'assistance.
Pour se procurer un composteur :
se renseigner à Redon Agglomération 02 99 70 34 34,
ou le commander en ligne https://redon-agglomeration.bzh/composteur

## Octobre rose

Le 20 octobre 2019 les Pérusiennes étaient à nouveau en nombre au rendez-vous pour se mêler à la vague rose.
Les 3000 participantes se sont élancées dans les rues de la ville pour 6 Kms, en courant ou en marchant.
Après un échauffement en suivant les mouvements des coachs de l'Orange bleue, les femmes ont quitté le Parc Anger à 10h30, pour défendre la cause du cancer du sein.
Le temps était de la partie et l'ambiance également.

## Mobilité partagée

Comme chaque année, les festivités de la Teillouse à Redon attirent la foule : les places de parking deviennent rares. Alors, pourquoi ne pas partager son véhicule ?
C'est donc ce service que la municipalité de St-Perreux a offert à ses habitants ce samedi 26 octobre : 10 chauffeurs bénévoles se sont relayés au volant de deux minibus de 9 places qui ont fait la navette St-Perreux-Redon de 10h00 à 20h00.
Cette initiative a été grandement appréciée puisque ce sont près de 200 personnes qui ont profité de ce service, jeunes et moins jeunes, en famille ou entre amis.

## Après-midi thématique : entretenir la mémoire

Mardi 12 novembre, en partenariat avec le clic, le CCAS proposait une conférence sur la mémoire : pourquoi et comment la stimuler ? Mr Grostéfan, neuropsychologue, animait cet après-midi et selon ses dires : "l'oubli est normal pour mieux sélectionner les informations, du moment qu'on est conscient des oublis. La mémoire est la capacité à enregistrer l'information, la consolider et l'évoquer plus tard. Il faut donc la stimuler et cela demande des efforts quotidiens et d'être attentif. Perdre ses clés n'est pas un début d'Alzheimer mais tout simplement que nous n'étions pas concentrés quand nous les avons posées...".
Les participants étaient ravis puisque la majorité d'entre eux se sont inscrits au programme de 5 ateliers dont le premier débutera le 19 novembre afin d'approfondir la question de comment stimuler sa mémoire.
Suite au succès de cette conférence, la suivante est prévue le mardi 14 janvier de 14h00 à 16h00 sur le thème de la nutrition et sera également suivie d'un programme d'ateliers sur inscription.

## Formation sur les e-démarches

### Apprendre à utiliser les services administratifs sur Internet et réaliser ses démarches.

Vous avez 60 ans et plus et souhaitez devenir autonome dans vos démarches administratives en ligne ?
La Municipalité propose, en partenariat avec l'association Les Mulots, **un cycle de 6 ateliers numériques** pour se familiariser avec les services publics accessibles sur Internet.

**Quand ?**

6 séances de 2 heures chacune seront organisées dès le 7 janvier de 9h30 à 11h30, à la Mairie.

**Comment ?**

**Attention places limitées** : Accueil de 6 personnes.
Chaque personne inscrite s'engage à assister à l'ensemble du cycle. PC Portables fournis.

**Combien ?**

Une participation de 10€ est demandée.

**Pour plus d'informations et pour toute inscription :** Patrice KERVADEC.

# CADRE DE VIE

## Isolation à 1 € : info ou intox ?

### Les conseils de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

L'isolation des combles à 1€ est financée par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie

En début d'année 2019, le gouvernement a fixé un montant minimum des certificats d'économie d'énergie pour certains travaux, notamment l'isolation des combles, l'isolation des planchers bas et le remplacement des chaudières fiouls : cette mesure s'appelle la prime coup de pouce. Cela permet à certains organismes de proposer des combles à 1€ en étant entièrement financés par les certificats d'économie d'énergie (CEE). Les offres disponibles ainsi que les montants de la prime « coup de pouce » sont présentés sur le site du ministère : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020

Vous recherchez une entreprise RGE ou un architecte. Consultez l'annuaire des professionnels sur le site Faire.fr : https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel

Pour l'isolation des combles, cela concerne généralement les combles perdus (isolation par insufflation), et il est plus difficile de proposer une isolation à 1€ pour des rampants, car ces travaux sont généralement plus coûteux. La valeur des CEE dépend également de vos revenus, l'offre à 1€ est généralement réservée aux ménages respectant les plafonds de revenus de l'ANAH : https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/

**Si certaines offres sont sérieuses, des démarchages abusifs et des arnaques existent aussi.**

Afin de vous en prémunir, voici nos conseils :

- Evitez les démarchages qui se proposent d'intervenir directement chez vous pour faire les travaux, sans avoir d'abord visité votre logement ;
- Demandez toujours un devis préalable, qui fera apparaître la nature des travaux et la méthodologie utilisée : dépose de l'isolant existant ? (généralement non compris dans l'offre). Pose d'un pare-vapeur ? Repérage préalable des réseaux électriques ? etc…
- Vérifiez les performances énergétiques de l'isolant, ainsi que la valeur du CEE proposé et l'organisme financeur.
- Demandez à avoir les attestations d'assurance décennale et responsabilité civile de l'entreprise, ainsi que le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

***Si vous avez un doute, vous pouvez :***

Prendre rendez-vous avec un conseiller-juriste de l'ADIL au **02-97-47-02-30 (Vannes)** ou **02-97-21-74-64 (Lorient)**, pour nous montrer votre devis ou nous questionner par mail adil.56@wanadoo.fr

## Déclaration des ruchers 2019
## Application de la règlementation

Tout apiculteur, *même avec une seule ruche,* est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration *est fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2019 pour la campagne écoulée. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site :* www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Les déclarations de ruches sur Cerfa papier 13995*04 envoyées après le 31 décembre (cachet de la poste faisant foi) ne recevront aucun traitement. Le récépissé est immédiatement adressé par mél en cas de déclaration en ligne. Il est également adressé par mél si l'apiculteur fourni une adresse électronique sur le Cerfa papier. Si l'apiculteur ne reçoit pas le récépissé, penser d'abord à vérifier les courriers indésirables ou spam, puis contacter l'assistance à la déclaration de ruches dans les plus brefs délais si cette vérification s'avère infructueuse (mél : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr ; tél ; 01 49 55 82 22). Noter qu'en l'application des règles relatives à la protection des données personnelles, il n'est pas possible de rééditer un récépissé après un délai de deux mois.

# Elections municipales 2020

Les élections municipales sont fixées au **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour et au **dimanche 22 mars 2020** pour le second tour.

Les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans au suffrage universel direct par les électeurs inscrits sur la liste électorale.

Depuis le 1er janvier 2019 il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6ème vendredi précédant le scrutin. **Pour les élections municipales 2020 la date limite d'inscription sur les listes électorales est donc fixée au 7 février 2020**.

**Comment s'inscrire sur la liste électorale ?**

L'inscription est automatique pour les personnes :
-qui viennent d'acquérir la majorité (18 ans)
-qui viennent d'être naturalisées (sous réserve qu'elles aient la majorité)
-dont l'inscription est ordonnée par un juge
Pour les autres, l'inscription se fait auprès de la mairie. Il est également possible de s'inscrire en envoyant une demande par courrier postal, ou en ligne via *Service-Public.fr*, le site officiel de l'administration française.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il est nécessaire de :
-compléter le formulaire cerfa 12669*02, téléchargeable en ligne ou disponible en mairie
-fournir une pièce d'identité permettant de justifier sa nationalité (carte nationale d'identité ou passeport)
-présenter un justificatif de domicile

**Pour voter,** il est donc obligatoire d'être inscrit sur la liste électorale du bureau de vote où on se présente et de **justifier son identité**.
La présentation de la carte électorale est conseillée.
Les pièces acceptées pour justifier son identité au moment du vote sont: *la carte nationale d'identité, le passeport, la carte vitale avec photographie, la carte du combattant avec photographie, la carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie, le permis de conduire sécurisé conforme au format « union européenne », le permis de chasser avec photographie,…*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

***INFORMATION***

# Un nouveau conciliateur de justice pour dix communes a été nommé.

En effet le premier président de la cour d'appel de Rennes vient de nommer **Rémy DELATTRE**, conciliateur de justice auprès du tribunal de grande instance de Vannes, pour les communes morbihannaises de Redon Agglomération.

En tant qu'auxiliaire de justice, le conciliateur intervient gratuitement. Il tente de régler à l'amiable des litiges de la vie quotidienne, des litiges de la consommation…

**Pour joindre le conciliateur :**
Prendre rendez-vous en contactant la mairie d'Allaire au 02 99 71 91 09.
Ses permanences en Mairie : le 4ème lundi de chaque mois, de 9h à 12h.
Possibilité d'envoyer un courriel à remy.delattre@conciliateur-dejustice.fr ou
un courrier explicatif à Rémy DELATTRE, Conciliateur de justice, 1, place de la Mairie, 56350 Allaire.

# Montée en débit à la Brambohaie

Le vendredi 4 octobre, Lionel Jouneau a accueilli Damien De Kerhor, délégué régional Orange Bretagne et Katell Henry, directrice des relations Orange avec les collectivités locales du Morbihan, venus constater la finalité du dernier investissement sur le secteur de la Brambohaie : l'ouverture officielle du très haut débit internet ainsi que l'accès à la télévision par la box pour 110 foyers pérusiens.
Depuis 2009, une armoire de liaison au réseau numérique était installée dans le secteur de La Brambohaie, à Saint-Perreux, cet équipement appartenait au conseil départemental avant son rachat, le 7 juillet, par la société Orange.

**« Cet équipement de première génération était limité à 8 mégabits/seconde alors que les usages actuels nécessitent un débit nettement plus élevé. Dans les moments de forte demande, le réseau était rapidement à saturation. De nos jours, pour les entreprises, le télétravail, le chargement de fichiers vidéo ou photos, la rediffusion d'émission ou le visionnage de films, les abonnés ont besoin d'un très haut débit ou à défaut au moins d'un haut débit »,** souligne Katell Henry.

Un travail a été mené de concert entre la commune de Saint-Perreux et Redon Agglomération, en direction de Mégalis, l'organisme en charge du déploiement du très haut débit pour les collectivités locales.
**« Notre communauté d'agglomération s'est montrée très réactive et a apporté 38 000 € de contribution à cette réalisation. Pour les habitants de ce secteur de la commune, l'attente a paru longue. Les démarches de rachat par la société Orange de cette armoire ont nécessité du temps, la coordination entre les différents partenaires aussi. Ce temps a permis d'obtenir au final la meilleure qualité que l'on peut avoir à ce jour. Cet équipement de très haut niveau est un gage d'attractivité pour la commune, entreprises et nouveaux ménages sont en demande de ce confort »**, précise Lionel Jouneau.

Damien de Kerhor, délégué régional Orange Bretagne était présent vendredi matin. **« Nous avons lancé un programme ambitieux, Orange territoires connectés, pour accélérer la couverture des zones rurales, c'est à ce titre que nous avons investi fortement dans la commune de Saint-Perreux. Avec cette opération, 160 foyers ou entreprises de la commune voient une amélioration significative de leur débit qui relève, pour 110 d'entre eux, du très haut débit, et 50 autres du haut débit. Ce gain de connectivité permet l'ouverture du service télévision par internet pour tous ses habitants »**.

Les acteurs présents encouragent fortement les habitants à se rapprocher de leur fournisseur d'accès pour actualiser leur offre commerciale, mettre à jour le service et parfois changer de box. Cette démarche est à entreprendre par chaque usager pour bénéficier de ce nouveau confort d'utilisation.

# Antenne-relais mobile Orange

La SNEF filiale d'Orange a déposé un dossier, consultable en mairie, en vue d'une implantation d'une antenne-relais mobile entre la rue du Champ Maillard et la ligne de chemin de fer.

# Maison de l'Habitat

**Conseil complet et gratuit pour votre habitat**

- Propriétaires bailleurs
- Propriétaires occupants
- Locataires
- Futurs propriétaires
- Syndicats de copropriété

**Maison de l'Habitat**
66 rue des Douves - 35600 Redon

**Horaires d'ouverture :**
Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30
Stationnement : Parking du Parc Anger
Tél. : 02 99 72 16 06
E-mail : dev.urbain@redon-agglomeration.bzh

*Nos Partenaires :*

## 3 partenaires pour répondre à vos questions :

### Service Habitat de REDON Agglomération

- Accueil du public et orientation vers l'organisme adéquat en fonction de son profil et de son projet
- Information sur l'ensemble des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Accompagnement dans le projet de travaux : information sur les subventions possibles, aide à la constitution des dossiers et établissement d'un plan de financement prévisionnel (dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH)

Permanences :
**Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30**

### Espace Info Energie - EIE

- Pour vos projets de construction, de rénovation, d'installations d'énergies renouvelables, pour réduire vos consommations d'énergie dans l'habitat
- Conseils techniques neutres et gratuits : isolation, chauffage, éclairage, équipements électriques...

Permanences :
**Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30** - *sur RDV*

### Agence Départementale d'Information sur le logement - ADIL

- Offre une information gratuite, neutre et complète sur toutes les questions d'ordre juridique, financier ou fiscal ayant trait au logement

Permanences :
- **ADIL 35 : 2ème et 4ème lundi du mois** *(13h45-16h15)* - *sans RDV*
- **ADIL 44 : 1er mardi** *(14h30-16h30)* **et 3ème jeudi** *(14h-16h30)* **du mois** - *sans RDV*
- **ADIL 56 : 1er jeudi du mois** *(14h-17h)* - *sur RDV*

# Réunions du Conseil municipal

**Extrait des comptes rendus des derniers Conseils Municipaux**

Vous trouverez ci-après un extrait des principales décisions des derniers conseils municipaux.
L'intégralité des comptes rendus est consultable à la Mairie (affichage) ou sur le site internet de la commune : www.saint-perreux.fr onglet Vie Municipale

## SEANCE DU 10 JUILLET 2019

**PARKING DE L'ECOLE VICTOR HUGO – ATTRIBUTION DU MARCHE**

Mr le Maire rapporte que la consultation en procédure adaptée concernant l'aménagement d'un parking pour l'école Victor Hugo, s'est achevée le 9 juillet.
Le bureau d'études QUARTA a étudié les candidatures et rendu son rapport. Après analyse des offres, il est proposé à l'assemblée de retenir les dossiers suivants :
- LOT Unique – Travaux - LEMEE TP - 68 059.68 €HT
- Éclairage public – SDEM - 14 350.00 €HT

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'attribution des lots et autorise Mr le Maire à signer les marchés correspondants, les crédits nécessaires étant prévus à la section Investissement du budget communal.

**TRAVAUX DE VOIRIE ET POINT A TEMPS**

Suite à la consultation, la commission propose de retenir l'entreprise LEMEE TP pour : 1) PATA : 4 076.60 €HT et 2) Travaux d'entretien de la voirie : 6 757.30 €HT
Le Conseil Municipal valide les propositions de la commission, autorise Mr le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux et à solliciter une subvention départementale au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération.

**INFORMATIONS :**

Marchés publics: Suite au courrier que nous avons rédigé, cosigné par tous les maires de Redon Agglomération, au sujet des nouvelles contraintes sur les marchés publics entachant profondément les simplifications administratives, Mr le président de l'association des maires du Morbihan s'en est fait l'écho auprès du président national de l'association des maires, Mr François BAROIN.
Centre de loisirs: Les effectifs inscrits sont fluctuants.
École Saint Joseph: L'actuelle directrice, Mme Nathalie Bouleau a été mutée ; elle sera remplacée dès la prochaine rentrée par Mme Marine RIO.
Jeux dans les écoles: Des tracés ont été proposés par les directeurs pour les 2 cours.
RDV d'été: La manifestation est toujours un succès et très appréciée par la population.
Foire Teillouse: L'opération « Mobilité Partagée » sera renouvelée.
PAPREC: L'usine de tri des emballages, située au Rheu, propose 4 dates de portes ouvertes. Les visites sont gratuites pour les habitants, élus, associations, qui résident sur le territoire de REDON Agglomération. Pendant environ 1h30 les visiteurs sont embarqués dans les coulisses du centre, leur permettant d'affiner leurs connaissances des consignes de tri, de voir et connaître les différents procédés de tri et de valorisation des emballages.
AEP: Des travaux de rénovation du réseau d'adduction à l'eau potable sont actuellement en cours à La Graë. Suite aux récents incendies dans ce village, il a été décidé d'en profiter pour y faire poser une borne incendie.

## SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

**MAISON DES ASSOCIATIONS : NOUVEAU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Compte tenu de l'avancement de ce projet, il est nécessaire de désigner un nouveau maître d'œuvre. Mr le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 450 000.00€HT.
Le conseil municipal délibère et décide d'autoriser Mr le Maire à engager une consultation en procédure adaptée du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison des associations et de l'enfance.

**ALIÉNATION AU VAL D'EN BAS**

Mr le Maire présente le courrier des consorts Roger, qui parallèlement à l'acquisition de la maison cadastrée ZE213, souhaiteraient acheter la parcelle ZE212 appartenant à la commune, et d'une superficie de 160m². Ne disposant pas de terrain autour de la maison, les acquéreurs souhaiteraient y installer la filière d'assainissement pour leur future maison, tout en maintenant un droit de passage pour le propriétaire voisin.
Dans un second temps, Mr le Maire présente la situation de la parcelle se situant de l'autre côté de ladite maison, cadastrée ZE215, d'une superficie de 280m² et appartenant également à la commune. Mr le Maire explique l'opportunité pour tous, de voir cette parcelle devenir la propriété, en indivision, des 3 propriétaires la jouxtant.
Mr le Maire suggère: 1)de vendre la parcelle ZE212 aux consorts Roger, au prix de 10€ le m², sous réserve de maintenir un droit de passage à Mr et Mme Blanchard; 2)de vendre la parcelle ZE215, en indivision aux 3 propriétaires voisins au prix de 10€ le m².
Après échange, les élus valident les propositions de Mr le Maire, par 8 voix Pour, 5 Contre et 1 Abstention, et le charge d'engager les négociations avec tous les protagonistes.

**ACQUISITION RUE DE LA CHESNAIE**

Mr le Maire présente le courrier de Mr Bertrand GICQUEL qui, dans le cadre d'un projet de bornage dans son terrain cadastré ZB821 sis Rue de la Chesnaie, sollicite la commune pour faire valoir son droit de préemption.
En effet, ladite parcelle est située en partie en zone Ub du PLU, et donc en zone de droit de préemption urbain. De plus, l'emplacement réservé n°6 y est matérialisé, en vue de créer une voie de desserte pour une urbanisation future.
Les dimensions de cette zone sont de 1m de large sur environ 37m de long.
Considérant le zonage du PLU, et après en avoir débattu, les élus, s'accordent pour que Mr le Maire fasse valoir le droit de préemption communal; acheter uniquement la zone concernée par l'emplacement réservé au tarif de 10€ le m² ; chargent Mr le Maire d'engager les négociations.

**RGPD : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT RH PAR LE CDG**

En application du Règlement européen sur la protection des

données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, il incombe à la collectivité, outre la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles (DPD), de procéder à un recensement de l'ensemble des traitements de données auxquels elle a recours, ceci en vue d'établir un registre permettant de satisfaire à la nouvelle obligation de transparence.

Eu égard à l'importance du travail à réaliser, il est proposé l'appui du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, à travers une convention de prestation de services. Le conseil municipal, Article 1 : Approuve la convention d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan annexée à la présente délibération ; Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ; Article 3 : Autorise le maire à signer ladite convention.

**RGPD : DESIGNATION DU CDG EN TANT QUE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES PAR CONTRAT DE SERVICE**

Le délégué a pour principales missions : d'informer et de conseiller le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents ; de diffuser une culture Informatique & Libertés au sein de la collectivité ; de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, via la réalisation d'audits en particulier ; de conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ; de coopérer avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et d'être le point de contact de celle-ci.

Mr le Maire propose de désigner le DPD du centre de gestion de la fonction publique du Morbihan comme DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, Approuve la désignation du DPD du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan comme DPD de la collectivité à travers la convention d'accompagnement à la protection des données personnelles annexée à la présente délibération ; Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ; Autorise le maire à signer ladite convention.

**FONDS DE CONCOURS 2019 – SECTION FONCTIONNEMENT**

Le Pays de REDON, par délibération en date du 18 juillet 2011, a instauré le versement de Fonds de Concours, l'objectif étant de soutenir l'aménagement sur le territoire et de préserver les marges de manœuvres financières de la Communauté de Communes. Par délibération en date du 9 avril 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la répartition du Fonds de Concours sur le fonctionnement 2019 de ses équipements, à hauteur de 33 172.07€.

Or, depuis le 1er janvier 2019, et conformément au règlement en vigueur, la part maximale de l'enveloppe annuelle, pouvant être affectée en fonctionnement, est limitée à 40% de la dotation. Avec une dotation de 66 344.14€, notre demande « fonctionnement » peut au maximum porter sur 26 537.66€. Dans le cadre de la programmation budgétaire 2019, il convient de modifier notre demande. Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter le versement d'un Fonds de Concours en fonctionnement, à hauteur de 26 537.66€, et autorise Mr le Maire à signer la convention relative aux équipements suivants :

| ÉQUIPEMENT | DEPENSES | RECETTES | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| VOIRIE | 36 224.84€ | Autofinancement : | 24 687.18€ | - CCPR : | 11 537.66€ |
| Complexe sportif extérieur | 18 299.30€ | Autofinancement : | 12 299.30€ | - CCPR : | 6 000.00€ |
| Complexe Socio-culturel | 26 946.90€ | Autofinancement : | 17 946.90€ | - CCPR : | 9 000.00€ |

**MODIFICATION DES STATUTS DE REDON AGGLOMÉRATION**

Mr le Maire présente la délibération adoptée en Conseil Communautaire le 24 juin 2019, portant sur la modification suivante des statuts de Redon Agglomération :

prise des compétences obligatoires Eau potable, Assainissement et Gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1er janvier 2020 ; prise de compétence facultative en matière de recherche et d'enseignement supérieur à compter du 1er janvier 2020.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces modifications statutaires.

Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante valide à l'unanimité la modification statutaire proposée.

**TRANSFERTS COMPTABLES DU SPANC de Saint Jacut les Pins : détermination des clés de répartition**

Mr Le Maire explique que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, Loi NOTRe, prévoit le transfert obligatoire des compétences « Eau et Assainissement » à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à compter du 1er janvier 2020 pour les Communautés d'Agglomération, et que le SPANC de Saint-Jacut-les-Pins sera transféré à cette même date à Redon Agglomération.

Le Comité Syndical du SPANC a déterminé les clés de répartition, au plus juste, soit au prorata du nombre d'assainissements non collectifs (ANC) par commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, Approuve les clés de répartition de l'excédent de fonctionnement du budget SPANC au prorata du nombre d'assainissements non collectifs par commune ; Précise que le montant de cet excédent sera définitivement connu qu'au solde du compte administratif 2019 du SPANC ; Charge Mr le Maire de signer tout document relatif à la transmission et à l'exécution de la présente délibération.

**SDEM : MODIFICATION DES STATUTS**

Mr le Maire expose : Par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de ses statuts.

L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat. Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales).

Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

Après délibération, le Conseil Municipal, APPROUVE la modification des statuts de Morbihan Energies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019 ;
CHARGE Mr le Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Energies.

**INFORMATIONS :**

Voirie: Des travaux importants seront à planifier prochainement sur le chemin rural du Val d'en Bas, afin de rectifier la pente de la route et l'écoulement des eaux pluviales. Suite à une modification sur un raccordement au réseau d'assainissement collectif, le chemin de la voie douce a été repris.

Projet de camping: Mr le Maire présente une demande qui lui a été soumise concernant la création d'un camping déclaré pour 6 emplacements à La Renaudaie ; l'objectif étant d'apporter une offre de logements touristiques sur le territoire communal qui souffre aujourd'hui d'une carence dans le domaine. Compte tenu des règlementations d'urbanisme, ce projet est d'ores-et-déjà réalisable par simple déclaration pour une période annuelle de 3 mois. Afin que ce projet se pérennise, les élus expriment leur enthousiasme, ainsi que leur soutien pour défendre le dossier auprès des services préfectoraux.

Semaine des amphibies: L'évènement a connu un franc succès : les bénévoles étaient présents toute la semaine pour le plus grand plaisir des amphibistes, les soirées réussies, et l'ambiance très bonne. La météo était de la partie.
L'association AVAF organisera une soirée remerciements le vendredi 25 octobre à 20h à la salle socio, à l'attention des bénévoles et des associations qui se sont investis, ainsi que les communes qui ont été traversées.

Urbanisme: L'activité au service administratif de la mairie est dense avec déjà 54 certificats d'urbanisme à traiter depuis le début de l'année ; nous avons largement atteint le quota de 2018. Ce constat met en lumière le dynamisme des mouvements fonciers sur la commune (vente de maisons ou de terrains, constructions). Il reste 6 permis de construire potentiels à déposer dans les Résidences de l'Oust.

Communication: Le site est régulièrement mis à jour au fil des évènements. À partir de janvier, des formations e-démarches seront proposées à la mairie pour les retraités (6 personnes maximum), en partenariat avec le CLIC et Les Mulots.

Écoles: Les effectifs de rentrée : Victor Hugo : 46 élèves sur 3 classes et Saint-Joseph : 60 élèves sur 3 classes.

Services périscolaires: Les effectifs se maintiennent en ce début d'année.

# SEANCE DU 29 OCTOBRE 2019

**MAISON DE L'ENFANCE ET DES ASSOCIATIONS – MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Mr le Maire rappelle le projet engagé d'aménagement d'une maison de l'enfance et des associations, dans le bâtiment autrefois occupé par la mairie et le Diocèse de Vannes. Suite à la résiliation du contrat avec le maître d'œuvre, une nouvelle consultation a été lancée et elle s'est achevée le 22 octobre à 12h00. Aucun candidat n'a répondu à cette consultation ; elle est donc réputée infructueuse.
Compte-tenu de l'avancement des réflexions sur ce projet, les élus n'entendent pas l'abandonner, et s'accordent sur une nouvelle méthodologie : Solliciter l'aide du CAUE pour relancer le dossier ; Demander aux partenaires financiers de proroger les accords de subvention.

**DÉFECTUOSITÉS DU TRACTEUR**

Mr le Maire expose au conseil municipal que le tracteur Renault, datant de 1994 et acquis en 2007, présente des problèmes au niveau de la fourche. Compte-tenu des frais à engager, Mr le Maire explique les solutions possibles, à savoir, procéder aux réparations des défauts ou acheter un nouveau tracteur, neuf (environ 60K€HT) ou d'occasion (entre 30 et 40K€HT).
Après délibération, le conseil municipal décide de réparer dans un premier temps les disfonctionnements de la fourche. Dans un second temps, il autorise Mr le Maire à engager une recherche d'un nouvel équipement d'occasion.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Sur proposition de Mr le Maire et à la demande de Mr le Trésorier Public, le Conseil Municipal, après délibération,
décide l'admission en non-valeur des impayés suivants : Facturation « restaurant scolaire », pour le motif « débiteur irrécouvrable » : Exercice 2017 : titre n°195 pour un montant de 16.65€ ; et donne délégation à Mr le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

**REDON AGGLOMERATION/COMMUNES MEMBRES – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – APPROBATION DU RAPPORT**

*La présente délibération a pour objet d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts des charges (CLETC), dans le cadre de l'élargissement des compétences de REDON Agglomération.*

Le 17 septembre 2019, les membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges se sont réunis au siège de la communauté, afin d'étudier : les charges nouvelles transférées par les communes membres à REDON Agglomération, dans le cadre des compétences GEMAPI, mobilités au titre des transports scolaires et urbains, et voirie d'intérêt communautaire, dans le cadre de la révision libre des attributions de compensation, une redistribution partielle de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux pour le parc éolien de la commune de Conquereuil.
La commission a approuvé comme période d'évaluation les années 2015 à 2017. À l'issue de l'examen de différents scénarii, la Commission a retenu l'évaluation des charges sur la base de la moyenne des charges supportées, par la commune de Saint-Nicolas-de-Redon, sur les trois derniers comptes administratifs.
Au titre de la compétence mobilités, une première commission s'était tenue en 2018, suite à la substitution de REDON Agglomération aux communes membres du syndicat intercommunal des transports scolaires des cantons de Saint-Nicolas-de-Redon et de Guémené-Penfao. La commission du 17 septembre 2019 a examiné le transfert, pour les autres communes concernées par les transports scolaires et urbains.
Après étude de plusieurs scénarii, la commission a retenu une évaluation adossée à la charge nette moyenne supportée par les communes membres, sur les exercices 2016 à 2018 ou sur les années scolaires 2015/2016 à 2017/2018.
Dans la continuité d'une proposition de la CLETC du 9 novembre 2017, la commission a approuvé le principe de

reversement via l'attribution de compensation, de 30 % de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, perçue au titre du parc éolien implanté sur la commune de Conquereuil. L'année 2018 servira de référence. Cette décision s'inscrivant dans le cadre de la révision libre des attributions de compensation, une délibération spécifique sera présentée au conseil communautaire et au conseil municipal de la commune de Conquereuil.

Suite à la fermeture d'une décharge de classe 3 et au classement de voiries dans le domaine départemental, des voiries mises à disposition préalablement de REDON Agglomération ne répondent plus à la définition d'intérêt communautaire. Sont concernées les communes d'Allaire, Renac, St-Jean-la-Poterie et St Vincent-sur-Oust. La commission a validé l'actualisation à la hausse des attributions de compensation sur la base des évaluations au mètre linéaire retenues lors du transfert initial.

Les charges nouvellement transférées auront une incidence sur le montant de l'attribution de compensation 2019.

Les élus s'accordent pour **:** Approuver le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges du 17 septembre 2019, Notifier à Monsieur le Président de REDON Agglomération la décision du conseil municipal, Prendre acte de l'impact pour les communes concernées sur le montant de l'attribution de compensation à compter de 2019, Autoriser Mr le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**REDON AGGLOMERATION – Régie d'assainissement et Régie de collecte des déchets – Représentation aux Conseils d'Exploitation**

Deux délibérations prévoient de créer deux régies à autonomie financière au prochain Conseil Communautaire : La régie du service public d'assainissement des eaux usées et pluviales urbaines ; La régie du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées.

Le conseil communautaire du 25 novembre 2019 doit désigner les membres des deux conseils d'exploitation. À cet effet, chaque commune doit proposer pour le 4 novembre au plus tard, un titulaire de préférence élu communautaire et un suppléant qui peut être élu municipal. L'assemblée désigne les délégués suivants :

Titulaire : Lionel JOUNEAU - Suppléant : Gildas LERAI

**ACQUISITION IMPASSE RUES BASSES – AA50 ET AA51**

Mr le Maire présente le courrier de Mme LE BOUDEC, héritière de la maison, 2 impasse Rues Basses, qui propose de la vendre à la commune au prix de 30 000.00€. Considérant la situation exceptionnelle de cette maison en cœur de bourg, Considérant le fait que la commune ne dispose pas de logement d'urgence, Considérant l'opportunité pour la collectivité, les élus autorisent Mr le Maire à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce bien au prix maximum de 30 000.00€, majoré des frais notariés.

**INFORMATIONS :**

RIPAME: Quelques assistantes maternelles ont cessé d'adhérer à l'association communale.

Ordures ménagères: Tous les utilisateurs du service de collecte des déchets ont reçu une simulation de facture correspondant, pour une période de 6 mois, à l'abonnement par bacs d'ordures ménagères, le forfait de 12 levées et éventuellement les levées supplémentaires.

Parking école Victor Hugo: Seuls les candélabres restent à poser avant la fin de l'année. Le muret a été repris au niveau de l'ouverture mais il subsiste des trous qui devront être réparés par une entreprise à désigner rapidement. Un riverain a demandé la création d'un accès entre le parking et son habitation. Considérant la dangerosité d'un tel accès débouchant directement sur la voie de circulation des véhicules, un courrier de refus lui a été adressé.

Val d'en bas: Mr le Maire rappelle la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal, et les frais importants de réfection de voirie qui en découleraient. Après avoir rencontré les riverains, Mr le Maire propose de faire une nouvelle offre aux consorts ROGER: Division de la parcelle ZE212 permettant de conserver un accès communal aux parcelles voisines (ZE273 et ZE274), et respectant un écoulement naturel des eaux pluviales, Vente d'une partie de la ZE212 aux consorts ROGER, nécessaire à l'implantation de leur filière d'assainissement, Bornage et frais de notaire à la charge des consorts. Les élus chargent Mr le Maire de leur adresser un courrier.

Antenne Relais: Mr le Maire présente aux élus le dossier, déposé en mairie, concernant un projet Orange, d'implanter une antenne relais 4G, entre la rue du Champ Maillard et la ligne de chemin de fer. Il s'agit d'un projet sur une parcelle privée, qui devra faire l'objet d'une déclaration préalable. La commission en charge de ces dossiers, a décidé de laisser le dossier en consultation publique en mairie. Les élus souhaiteraient également avoir des informations plus complètes sur la zone potentiellement couverte par cette antenne.

Cimetière: Mr le Maire fait part aux élus de la demande, émanant d'un couple résidant secondaire de la commune, qui souhaiterait pouvoir réserver par anticipation, une place dans le cimetière de l'Oust. Actuellement, le règlement du cimetière ne le permet pas. Compte tenu des emplacements qui ont été repris par la commune, Mr le Maire suggère que le règlement soit modifié pour permettre la réservation, uniquement dans le cimetière de l'Oust. Les élus s'y montrent favorables.

Voirie: Compte tenu des intempéries, les travaux de PATA n'ont pas commencé. A la Graë, un problème d'évacuation des eaux pluviales est souligné.

Communication: L'agenda 2020 est terminé et sera distribué sur la semaine 49.

Médiathèque: L'accès jouxtant la mairie est en cours de réfection. La cabine à livres a été installée.

Animations: La formation compostage n'a pas attiré les foules mais était très intéressante. Le dispositif « Mobilité partagée » a très bien fonctionné et a été apprécié des utilisateurs. Téléthon : le programme est en cours de rédaction. De nouvelles activités seront proposées telles qu'un défi vélo. Les RDV de Noël auront lieu le vendredi 20 décembre prochain. Repas de fin d'année le vendredi 13 décembre.

Enfance et jeunesse: Les 2 dispositifs font le plein pendant ces vacances d'automne ; les animatrices se voient même obligées de refuser des inscriptions certains jours.

Cérémonie du 11 novembre: Rassemblement à 10h45 à la mairie, cérémonie à 11h au monument aux morts, suivie du verre de l'amitié. Les élus du CME ont procédé à un lâcher de ballons.

CME: Il s'est réuni fin septembre pour définir des commissions, telles que : Nature et Environnement, Loisirs.

# ENFANCE – JEUNESSE

## Ecole Victor Hugo

| | | |
|---|---|---|
| | | |
| GABRIELI Céline<br>Enseignante maternelle | DIGUET Pierric<br>Directeur – enseignant CP-CE1 | RYO Anne-Gaëlle<br>Enseignante – CE2-CM1-CM2 |

| | | |
|---|---|---|
| | | |
| LE TOQUIN Camille<br>Enseignante maternelle<br>(les vendredis) | BRASSEBIN Catherine<br>AVS<br>Auxiliaire de Vie Scolaire | MONNIER Marie –Laure<br>ATSEM |

La rentrée et cette première période s'est très bien déroulée dans notre école, avec un effectif de 44 élèves sur 3 classes : Maternelle : Céline GABRIELLI et Camille LE TOQUIN (le vendredi); CP-CE1 : Pierrick DIGUET, Directeur ; CE2-CM1-CM2 : Anne-Gaëlle RYO. L'équipe pédagogique compte également une AVS (Auxiliaire de vie scolaire), Catherine BRASSEBIN et une ATSEM, Marie-Laure MONNIER.
Le projet de l'école cette année porte sur l'Aménagement de l'espace, en particulier la cour.
Site internet : http://ecole-publique-victor-hugo.fr – Tel : 02 99 71 10 11

## Ecole Saint-Joseph

Odile RENAULT - Marine RIO - Mickaëla RIVIERE

Hélène CHEVRIER

Charlène DANET

Pour cette nouvelle année scolaire 2019-2020, l'école Saint-Joseph compte 42 familles pour 60 élèves répartis sur 3 classes. Les élèves de maternelles sont encadrés par Odile RENAULT, les CP-CE1 par Marine RIO (Chef d'établissement) et les CE2-CM1 et CM2 par Mickaëla RIVIÈRE (lundi, mardi vendredi) et Hélène CHEVRIER (jeudi). L'équipe pédagogique compte également une ASEM, Charlène DANET, et une enseignante spécialisée, Magali MARCHAND TUAL, qui apporte son aide aux élèves de plusieurs écoles du secteur pour des besoins pédagogiques ponctuels.
Le thème d'école cette année porte sur l'eau, et le projet d'établissement sur le langage oral conformément aux instructions officielles pour développer et enrichir la maîtrise de la langue pour tous les élèves.
Plusieurs temps forts sont programmés : piscine, voile, sorties cinéma et théâtre, rencontres sportives, séjour de 3 jours pour les cycles 2, une intervenante du conservatoire de musique de Redon, 2 intervenantes bénévoles pour donner des cours d'anglais, célébrations les 22 septembre,10 janvier et 19 juin, journée de la fraternité (pas d'école ce jour-là) le vendredi 6 décembre, journée de coopération (pique-nique et jeux) le vendredi 3 juillet.
Pour suivre l'actualité de l'école tout au long de l'année : https://stjosephstperreux.toutemonecole.fr

### Une nouvelle directrice à l'école Saint-Joseph

Marine RIO, nouveau Chef d'Etablissement de l'école Saint-Joseph de Saint-Perreux, est originaire de Grand-Champ. Après avoir effectué sa licence en sciences de l'éducation à l'UCO d'Arradon, puis son Master à Rennes, elle a obtenu son concours de professeur des écoles. Elle arrive de l'école Saint-Cyr de Moréac où elle enseignait en CE1. Cette année, elle enseigne en CP-CE1, avec une nouvelle fonction, celle de Chef d'Etablissement.
Merci à Nathalie BOULEAU pour son investissement au sein de l'école.

## Centre de Loisirs

A chaque période de vacances scolaires (sauf Noël et Août), le centre de loisirs accueille à la journée ou la ½ journée avec repas les enfants de 3 à 11 ans au sein de l'école publique. Sa capacité d'accueil est de 20 enfants maximum.
L'équipe d'animateurs propose pour la période un programme d'activités disponible dans les écoles à la mairie et au bar. Ces animations permettent aux enfants de découvrir le monde qui les entoure, de développer leurs sens artistique, technique et scientifique, de découvrir de nouvelles activités. Ce programme sert de base et n'est en aucun cas définitif, l'équipe laissant place aux projets et envies des enfants présents.
Lors des vacances d'automne, une moyenne de 12 enfants par jour a participé aux animations proposées qui avaient pour thème la nuit/l'espace. Des temps forts comme la journée cosmonaute, le concert rock, le laser game ont ravis les enfants. La journée Halloween, qui a clôturé les vacances, a fait le plein.
Réouverture aux vacances de février.

## Animation famille/adultes

Pilotée en lien avec le centre, le programme famille est composé :
- d'un programme avec des ateliers cuisine, des sorties, des animations autour du jardin…
- de rendez-vous entre (parents) pour partager les expériences et les questionnements du quotidien.
- d'une formation à la communication bienveillante pour les adultes les lundis matin de novembre à mars
- Programme famille centre social : http://www.lafede.fr

# MEDIATHEQUE

## Le réseau des médiathèques

Horaires d'ouverture au public : Mardi 16h15 à 18h30 et le samedi 10h à 12h

**Fermeture période NOEL du 22 décembre 2019 au 06 janvier 2020**

Grâce à une carte de prêt unique, les adhérents de la médiathèque peuvent bénéficier des services proposés par l'ensemble des médiathèques du Réseau intercommunal des médiathèques et bibliothèques du Pays de Redon… On peut ainsi emprunter dans toutes les structures de la Communauté de Communes du Pays de Redon jusqu'à 15 documents et accéder au portail internet commun des documents. Les prêts effectués dans chaque lieu sont cumulables offrant ainsi aux lecteurs un choix très varié.
L'inscription est valable un an. Tarifs (identiques dans toutes les médiathèques du réseau) :
14 € à partir de 18 ans - Gratuit pour les enfants, pour les établissements scolaires, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux.
La médiathèque propose également un poste informatique et un accès internet gratuit à tous ces adhérents.

## Les animations

**Le Prix des lecteurs** Adultes s'est terminé par le vote des lecteurs le 13 octobre. Rendez-vous le samedi 16 novembre à 16h30 au Conservatoire à rayonnement Intercommunal du Pays de Redon pour l'annonce des résultats.
A gagner par tirage au sort : **10 chèques « lire » d'une valeur de 15€** pour les participants.

## BB lecteur

**Animation gratuite** pour les petits bouts de 0/3 ans accompagnés d'un adulte.

Bébé lecteur avec Sophie et Stéphanie :
28 novembre et 19 décembre à 10h

## Les Minuscules

En novembre, des spectacles, expositions, lectures... Pour les petits (0-6 ans) et leurs familles. **Depuis 10 ans**, tous les ans **en novembre**, une programmation culturelle large est proposée aux familles sur tout le territoire. Des ateliers d'éveils aux livres, aux pratiques artistiques, autant de propositions qui vous permettent de partager de nouvelles expériences avec votre enfant.
**LA VALISE A POUET POUET** • Flora Josse Atelier d'éveil musical. Une approche vivante où l'enfant explore le monde sonore par la voix et le corps, la manipulation d' instruments de musique et les jeux d'écoute.
SAM 23 NOV >10h30 SAINT-PERREUX, Médiathèque.

**DOUDOUMATON** Photomaton des doudous en libre accès aux heures d'ouverture.
LES MARDIS 5, 12 et 19 NOV > 16h15-18h
EXPOSITION DES PHOTOS DU 23 NOV AU 07 DEC

Les programmes sont disponibles à la mairie, au bar « chez nous », distribués dans les cartables et sur le site de la commune www.saint-perreux.fr

Contact et renseignements : Stéphanie 06 77 25 67 43 ou enfanceetjeunessewanadoo.fr

## Atelier informatique

**Animation gratuite**
**Un vendredi par mois**

## Attendue, la cabine à livres est installée devant la mairie

Partagez vos lectures : je dépose, j'emprunte, je lis, je rapporte, cette cabine repose sur le partage de la liberté, c'est à vous, lecteurs, de la faire vivre…
Nous souhaitons de nombreuses heures de plaisir de lecture à tous.

# ESPACE JEUNES…

## Et c'est parti !

Ligth Painting, piscine, atelier pâte fimo…Voici quelques activités qui ont été faites avec les ados lors des vacances de la Toussaint.
Voilà maintenant quelque temps que l'espace jeune accueille de nombreux jeunes et que rires, échanges et partages sont les maîtres mots de ce lieu chaleureux. Mais il est aussi un lieu de découverte et de mise en place de projets.
En effet, cet été, deux projets ont été réalisés par deux groupes de jeunes, un premier composé de 11 garçons qui sont partis du 1er au 4 juillet à Ambon avec au programme, bouée tractée, paddle et vélos, puis, un second groupe composé de 3 garçons et 9 filles qui sont partis du 12 au 15 juillet en Vendée avec au programme une visite des Sables-d'Olonne et une journée au parc d'attractions o'gliss park.

Et cette année c'est reparti !
En effet, les deux groupes souhaitent remettre en place des projets pour l'été 2020. La création et la réflexion débutent tout juste.
Pour cela, plusieurs autofinancements seront réalisés : la vente de saucissons et un lavage de voitures en juin, ainsi que le service lors du repas CCAS en mai.
Un premier autofinancement a déjà été réalisé. En effet, après une belle récolte de pommes, les jeunes se sont rendus, accompagnés de l'animatrice jeunesse, à Langon pour fabriquer du jus de pommes.
De ce fait, vous pouvez désormais acheter 1 bouteille de jus de pommes, 100% artisanale pour seulement 2€50, toujours dans l'optique d'aider les jeunes à réaliser leurs projets.
Des jeunes moteurs, envieux et déterminés voilà comment qualifier les ados de la commune !

L'espace jeunes est ouvert aux jeunes de 10 à 17 ans.
Le mercredi de 15h00 à 18h00, et durant les vacances scolaires de 14h00 à 18h00.
Pour s'inscrire il suffit de prendre contact avec l'animatrice jeunesse, Lucie BERTHE,
Au 06 40 11 32 54 ou par mail à jeunesse.stperreux@orange.fr

## Commémoration 11 Novembre

Après la lecture des noms des soldats morts pour la France en 2019 et le dépôt de la gerbe accompagné d'enfants du CME, Lionel Jouneau a effectué la lecture du message de la secrétaire d'État, Mme DARRIEUSSECQ, à l'occasion de la journée nationale de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.
Les enfants du CME ont ensuite entonné la Marseillaise avant d'effectuer un lâcher de ballons où chacun d'entre eux avait inséré un message de paix.

## Activité multisports à St Perreux

L'OFIS met en place depuis 3 ans sur la commune de St-Perreux des séances de multisports à destination des enfants de 5 à 8 ans qui souhaitent découvrir différentes activités sportives (déjà inscrits ou non au sein d'une association).
Elle propose aux jeunes, pour qui le choix d'un sport n'est pas encore arrêté, de découvrir plusieurs disciplines. L'EMS fonctionne grâce à un partenariat entre la commune de St-Perreux et l'OFIS.

**Comment ça marche ?**

Les séances ont lieu tous les jeudis de 17h à 18h en périodes scolaires dans la salle de sports de St-Perreux de 17h à 18h pour les 5/8 ans (enfants nés entre 2011 et 2014).
L'éducateur propose des cycles de 3 semaines, les enfants découvriront environ 12 disciplines différentes. Actuellement 9 enfants sont inscrits dans cette école multisports, il reste donc de la place !

**Informations pratiques :**

Les séances sont animées par Lillian MOTTEL, éducateur sportif professionnel à l'OFIS, mis à disposition par le GESPR (Groupement d'employeurs sportifs en Pays de Redon).

**L'OFIS VOUS PROPOSE DE VENIR DÉCOUVRIR LE MULTISPORTS ET VOUS OFFRE 2 SÉANCES D'ESSAI GRATUITES**

**Contact :** Estelle PROVOST – 06 58 15 08 53 – multisports@ofispaysderedon.fr

# Vie associative

## Rassemblement international des véhicules amphibies 2019

Du 27 juillet au 2 août, s'est déroulé le rassemblement international des véhicules amphibies venus du monde entier à Saint-Perreux. Cet évènement qui se déroule chaque année, dans un pays différent, a regroupé 78 équipages dont le camp de base se situait sur le plateau de l'Oust.
Notre commune a été choisie pour 2 raisons principales :
Les infrastructures (cale, aire de jeux, terrain de 6 hectares, sentier d'interprétation), et le projet de la commune (organisation de festivités autour de cet évènement international).
Les festivités ont démarré par l'accueil des amphibistes sur le camp de base, visites de ces drôles d'engins capables de se déplacer avec aisance aussi bien sur terre que sur l'eau. S'en est suivi un pot de bienvenue avec le discours de M. Le Maire et du Président de L'AVA France. Des baptêmes ont également été proposés.
La journée s'est terminée par un repas de moules frites, offert à nos hôtes, suivi d'un bal breton gratuit très apprécié des danseurs locaux qui n'ont pas hésité à entrainer les amphibistes dans la danse.
Le dimanche, les spectateurs ont apprécié le joli cortège multicolore sur l'Oust pour le départ des amphibistes depuis la cale de la commune en direction de Redon.

Une photo officielle a été faite de l'Amphib 2019 avec 78 équipages accueillis, soit plus de 250 personnes sur le camp de base. Toute la flotte a défilé autour du bourg sur plus d'1km de longueur pour ce cortège hors norme, magnifique, sous un beau soleil en direction de St Vincent sur Oust.
Le mardi un repas Paëlla offert par l'AVA France, suivi à 21h d'un concert gratuit et exceptionnel de la voix d'or de Michel Sardou. Nombreuses étaient les personnes à reprendre les mélodies.
Le jeudi en direction du Bellion en Fégréac puis du Cougou avant d'atteindre Guenrouët fut une très belle journée inoubliable avec un public massé sur les berges, les batailles d'eau entre Ducks (véhicule Amphibie militaire)…
Le vendredi, journée de clôture de la semaine Amphib a été, pour nous, l'occasion d'offrir un repas de cochon grillé façon Pérusienne, très apprécié par plus de 400 convives. S'est suivie la traditionnelle remise des trophées par l'AVA France. La commune a été félicitée pour l'organisation de cette semaine, aux dires des organisateurs de l'Amphib 2019, « ça a été la plus belle depuis plus de 30 ans ». La soirée s'est clôturée par un magnifique feu d'artifice avec musique appropriée puis un bal populaire. Le samedi 3 août fut le départ des équipages avec beaucoup d'émotion, quelques larmes aussi. Un grand merci aux 87 bénévoles du collectif inter-associatif, à l'association Les Marsouins et aux élus. Cette manifestation a également pu faire connaître la maladie de Prader-Willi grâce à l'association.

**Précision concernant cette manifestation :**

En avril 2019, le conseil municipal a alloué une subvention de 120€ à l'association des marsouins pour leur fonctionnement et 9000€ de part communale pour l'organisation financière des festivités Amphib 2019.
Le bénéfice a été de 8357.13€, somme partagée entre 9 associations participantes, l'association Les Marsouins ayant géré la trésorerie a gardé simplement le bénéfice de la tombola et de la vente des T-Shirts.

## Spectacle de fin d'année de l'école Victor Hugo

Le 29 juin, l'école Victor Hugo a présenté son Show au complexe de l'Oust devant un public très actif et qui n'a pas hésité à accompagner les apprentis danseuses et danseurs tout au long du spectacle.
Le directeur de l'école, Pierric Diguet, a fait venir des jeux anciens en bois pour profiter de ce temps radieux avec les enfants et les parents.
L'APEA, grâce à qui cette soirée était possible, a organisé le tirage de la tombola dont des magnifiques lots comme un baptême de l'air et un coffret de 3 nuits de rêve ont été gagnés.
La soirée qui s'est conclue par une paëlla et une soirée dansante n'a pas manqué de participants (140 couverts) et de bonne humeur.
L'APEA et l'école Victor Hugo remercient tous les participants et bénévoles qui ont fait de cette soirée un succès. Elles remercient aussi la mairie qui, par le prêt gratuit de la salle aux associations, leur permet de faire des bénéfices qui serviront aux enfants.

## Journée intergénérationnelle du FC St-Perreux

Cette nouvelle journée “intergénérationnelle” fut encore une belle réussite. Certaines équipes ont fait des jeux autour et/ou avec un ballon. L’équipe U13 est allée jouer leur premier match de brassage. A 15h15, la nouvelle équipe U14 a joué son premier match sur le grand terrain contre Questembert, résultat : 1-1.
La journée s’est terminée à la salle du Complexe pour manger le cochon que nos cuisiniers ont passé la journée à préparer avec de bons petits légumes faits maison. Merci à nos bénévoles et surtout à nos cuisiniers qui ont passé beaucoup de temps pour organiser cette soirée mémorable.

## Randonnée des Marsouins

Le 22 septembre, une première édition réussie qui a réuni plus de 400 personnes entre les cavaliers, marcheurs, partenaires, et nos nombreux bénévoles.
Un grand merci à vous toutes et tous présent(e)s sur notre commune de Saint-Perreux ce dimanche.
Merci aux photographes qui ont immortalisé les milliers de petits pas faits au profit de la recherche sur le syndrome de Prader-Willi.
**Ne Ziskrogomg Ket : On ne lâche rien !**

## Vide-Grenier

En ce dimanche du 6 octobre 2019, se tenait le 22ème vide grenier organisé par l'association des parents d'élèves et amis de l'école publique Victor Hugo de Saint-Perreux.
Après deux années maussades, les dernières lueurs de l'été ont été favorables cette année, en effet le soleil et une température clémente ont permis à Saint-Perreux d'accueillir encore beaucoup de monde. Ce n’est pas moins de 613 mètres linéaires pour 109 exposants qui ont permis de donner une seconde vie à des jouets, vêtements et autres trouvailles qui nous font aimer les vides greniers. Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont aidé à la réussite de cette journée et rappelons que tous les bénéfices vont au profit des sorties et voyages pour les enfants de l'école publique Victor Hugo.

## Loto 2019 de l’école St Joseph

Les associations de l’école St Joseph ont organisé dimanche 13 octobre 2019 leur loto. Celui-ci a rencontré un franc succès puisque la salle du Complexe de l’Oust a fait salle comble pour ce loto animé par Robert !
65 lots étaient mis en jeu (bons d’achats, corbeilles garnies, etc …). Le plus gros lot (bon d’achat de 500€) a été remporté par une joueuse de Saint Nicolas de Redon.
22 enfants ont également participé à un jeu qui leur était spécialement dédié. Tous sont repartis avec un lot … le plus chanceux a gagné une enceinte nomade !
Des sandwiches, boissons et gâteaux maison ont été proposés aux joueurs avant le début du jeu ainsi qu’à chaque entracte. Au nom de tous les parents bénévoles, la présidente de l’APEL Emilie Jouvance remercie l’ensemble des partenaires pour leurs dons de lots ou leurs banderoles publicitaires ainsi que la municipalité pour leur aide logistique.

## Soirée Hommage à Dalida

L’association Rebels Tigers a organisé samedi 09 novembre 2019 un dîner spectacle en Hommage à Dalida. Celui-ci a conquis le public au point de faire une standing ovation à la fin du spectacle de Sandy et ses danseurs. Les spectateurs, après avoir félicité les organisateurs, sont repartis avec plein d'étoiles et le sourire, pour d'autres plus chanceux, avec les lots de la tombola gratuite…
Nous sommes ravis d’avoir pu faire parler de l'association « Les Marsouins » et le syndrome de Prader-Willy afin de faire avancer la recherche.
Au nom de l'association Rebels Tigers, le président, Jérôme, remercie ses membres, ses bénévoles, son cuisinier et sa team, Claude, ainsi que toutes les personnes présentes qui ont fait de cette soirée une réussite.

Collecte papier : 1 permanence tous les mois pour déposer vos journaux, revues, prospectus, catalogues et autres papiers dans le garage près de l’école Saint-Joseph !
Le 1er samedi du mois de 9h à 11h : 7 décembre, 4 janvier, 1er février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin.

# Saint-Perreux

## 20 décembre 2019

**18h30 dans le bourg**

# Rendez-vous de Noël

**Balade à la découverte du Père Noël**

**Photo avec le Père Noël**

**Vin chaud et chocolat chaud offerts par la municipalité**

**Jus de pomme et soupe servis par l'espace jeunes**

**Restauration sur place**

**Animation musicale au bar Chez Nous**

**Organisé par la municipalité - 02 99 71 19 81**